



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 JUILLET 2011

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

POLICE LOCALE

1. **Règlement d'administration intérieure. Ducasse 2011. Dispositions de police. Approbation.**

Considérant que les festivités de la Ducasse d'Ath constituent l'une des manifestations majeures organisées sur le territoire de la Ville et qu'il y a lieu, en raison de l'affluence des foules, de veiller à la sécurité tant des visiteurs que des habitants et au maintien du bon ordre sur la voie publique, M. le Bourgmestre propose d'approuver le règlement d'administration intérieure contenant les dispositions de police applicables du jeudi 25 août 2011 au jeudi 8 septembre 2011.

2. **Déclaration de vacance d'un emploi d'Inspecteur de police à affecter au Service « Intervention ». Décision.**

Le troisième second cycle de mobilité 2011 sera opérationnel incessamment. Conséquemment de la mobilité acquise par un Inspecteur de police vers le service SER de la ZP 5319 Beloeil-Leuze-HT, un emploi d'inspecteur de police deviendra vacant au service « intervention ».

Le Chef de corps postule donc que soit attribué par mobilité un emploi d'inspecteur de police à affecter au service « intervention » à nommer par l'assemblée après réception de l'avis d'une commission locale de sélection rendu sur audition d'office des candidats.

3. Déclaration de vacance d'un emploi d'Inspecteur principal de police. Second appel. Décision.

Le troisième cycle de mobilité 2011 sera opérationnel incessamment.

Un emploi d'inspecteur principal de police, à affecter au service « Intervention » est vacant au cadre opérationnel de la zone de police selon motivations et considérations déjà énoncées dans la délibération de l'assemblée du 28 avril 2011.

Une première déclaration de vacance d'emploi décidée par l'assemblée à la même date dans le cadre du cycle MOB2/2011 n'a pu être concrétisée, la seule candidature réceptionnée étant appelée à être déclarée irrecevable par notre assemblée dans le cadre d'un dossier examiné lors du huis clos de la présente séance.

Le Chef de corps postule conséquemment une nouvelle déclaration de vacance d'emploi afin que soit attribué, par mobilité, un emploi d'inspecteur principal de police à nommer par l'assemblée après réception de l'avis d'une Commission locale de sélection rendu sur audition d'office des candidats et à affecter au service « Intervention ».

M. le Bourgmestre propose d'approuver cette déclaration de vacance d'emploi et de préciser que, le cas échéant, l'appel sera relancé par la Police fédérale, Direction Générale de l'Appui et de la Gestion, Direction de la Mobilité et de la Gestion du personnel, aussi longtemps qu'aucun membre du personnel ne se sera porté candidat.

Il convient de préciser que l'opérationnalité de la zone n'est nullement handicapée par cette vacance puisqu'un inspecteur principal de police a été temporairement détaché de la Police Fédérale dans l'attente de la concrétisation du recrutement.

DOMAINE COMMUNAL

4. Aliénation de l'immeuble sis Place, 44 à Isières. Décision définitive.

En séance du 27 juin 2011, le Conseil communal a décidé de revoir sa décision du 4 février 2011 en abandonnant la vente de gré à gré avec publicité et de vendre, au plus offrant, dans le cadre d'une vente de gré à gré avec publicité, l'immeuble susdécrit.

L'enquête publique s'est tenue et n'a soulevé aucune remarque.

En date du 21 juin 2011, le notaire transmettait une attestation établissant que le bien s'est fortement dégradé depuis que la Ville en est devenue propriétaire, et qu'il semblerait qu'il n'y ait plus actuellement d'autre solution que d'abattre cette maison qui menace ruine.

Malgré la publicité effectuée par les soins du notaire, tant sur le site internet de la maison des notaires que dans les journaux habituels, de nombreuses demandes de renseignements ont été enregistrées mais une seule offre a été déposée à ce jour. Le Collège propose donc de vendre l'immeuble au prix de 32.500,00 €, diminué du salaire de négociation du notaire et des frais de publicité.

**5. Aliénation de l'immeuble sis rue du Grand Pont, 2 à Ath dit « Le Casino ».
Décision définitive.**

Le 27 juin 2011, le Conseil communal a décidé de revoir la décision du 4 février 2011 et de vendre le bâtiment sis rue du Grand Pont n°2 à Ath (« Le Casino ») au plus offrant dans le cadre d'une vente de gré à gré avec publicité, au prix minimum de 240.000€, diminué du salaire de négociation du notaire égal à 2% du prix de vente.

L'enquête publique s'est tenue du procès-verbal d'enquête il résulte que ce projet n'a rencontré aucune opposition.

Ce bâtiment est en vente depuis avril 2009.

Deux offres ont été reçues. Le Collège communal propose donc de vendre l'immeuble sis rue du Grand Pont n° 2 à Ath, au prix de 244.000€ diminué du salaire de négociation du notaire égal à 2% du prix de vente.

6. Convention d'occupation des terrains de football sis rue Paul Pastur « Stade des Géants ». Décision.

La Ville désire conclure avec l'A.S.B.L. Royal Géants Athois une convention d'occupation des terrains de football sis rue Paul Pastur dit « Stade des Géants ».

En septembre prochain, le club va évoluer dans une division supérieure. Dès lors, certains travaux sont nécessaires afin de respecter la réglementation en vigueur. Le club, prenant en charge certains travaux, va solliciter du Département Infrasports des subventions.

Un projet de convention d'occupation a donc été établi.

SERVICES ESPACES VERTS

7. Réparation extraordinaire de la faucheuse Rousseau du tracteur n°615. Prise d'acte et approbation de la dépense.

La faucheuse Rousseau montée sur le tracteur n°615 a subi un bris de son vérin principal.

Le Service Espaces Verts précise qu'étant en pleine campagne de fauchage, l'engin a été conduit chez l'entreprise Ménart afin d'établir un devis qui s'élève à 3.173,52€ TVA comprise.

Dès lors, en séance du 04 juillet 2011, le Collège communal a décidé:

- D'approuver le projet de réparation en urgence de la faucheuse Rousseau du tracteur n°615, au montant de 3.173,52€ TVA comprise;
- De reconnaître la spécificité du fournisseur;
- De désigner, en urgence vu l'utilité quotidienne de l'engin et la période de fauche dans laquelle nous sommes, la société Ménart de Dour.

Il est donc proposé au Conseil communal :

- De prendre acte de la décision du Collège communal du 04 juillet 2011 concernant la faucheuse Rousseau du tracteur n°615,
- D'admettre la dépense susdite auprès de la firme Ménart.

BATIMENTS COMMUNAUX

8. Aménagement de l'ancien commissariat de police – partie électricité : avenant n°1 au contrat d'entreprise. Prise d'acte et approbation de la dépense.

Le Collège communal, en séance du 30 décembre 2010, a attribué le marché « Réaménagement de l'ancien commissariat de police – Electricité » à Balteau i.e, Hector Denis 33 à 4420 MONTEGNEE pour le montant d'offre contrôlé, rectifié en séance du 25 février 2011, de 108.413,13€ hors TVA ou 131.179,89€, 21 % TVA comprise.

Il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Avenant 1.1. Goulotte et chemin de câble

Montant total de l'avenant 1.1. = -798,57 € HTVA;

Avenant 1.2. Changement d'affectation

En cours de chantier, l'Administration communale a demandé à l'auteur de projet de modifier les plans pour installer le service informatique au 2ème étage. Cette requête a engendré des travaux complémentaires demandés par le service en question.

Montant total de l'avenant 1.2. = 17.810,90 € HTVA;

L'adjudicataire demande une prolongation du délai de 65 Jours de calendrier.

Par ailleurs, le poste le plus important de cet avenant concerne l'extinction du local serveur en cas d'incendie. Cette dernière ne doit en aucun moment perturber le futur bon fonctionnement des serveurs et/ou du matériel stocké dans ce local.

De par la spécificité de la tâche, la SA Balteau IE a rencontré des difficultés pour trouver des sous-traitants aptes à se charger de ces travaux de qualité.

Le délai contractuel imparti à la SA Balteau a pris fin ce 27 juin 2011. L'auteur de projet sollicite donc l'urgence pour l'approbation de cet avenant.

Dès lors, en séance du 04 juillet 2011, le Collège communal a décidé :

- D'approuver l'avenant 1 du marché « Réaménagement de l'ancien commissariat de police – Electricité » pour le montant total en plus de 17.012,33€ hors TVA ou 20.584,92€, 21% TVA comprise;
- D'approuver la prolongation du délai de 65 jours de calendrier;

Le Collège communal propose donc au Conseil communal de prendre acte de la décision du Collège communal du 04 juillet 2011 concernant l'avenant n°1 pour la partie électricité de l'aménagement de l'ancien commissariat de police et d'admettre la dépense susdite.

BATIMENTS SCOLAIRES

9. Travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école du faubourg de Mons. Rectification administrative.

En séance du 30 mai 2011, le Conseil communal a approuvé le projet de travaux de remplacement des menuiseries extérieures à l'école du Faubourg de Mons.

Deux erreurs se sont glissées d'une part, dans la référence du cahier des charges et d'autre part, dans l'inscription budgétaire ; toutes deux reprises dans le préambule de la délibération et dans la décision.

Le Collège communal propose donc d'approuver ces corrections administratives.

10. Travaux de reconditionnement des sanitaires et création de la chaufferie à l'école du faubourg de Mons. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Il est proposé au Conseil communal, sur base des études réalisées par le Conseiller en Energie, le Directeur des Départements des Services Techniques et le bureau d'études, un projet visant à créer une chaufferie qui doit recevoir les installations déjà adjudgées.

Cette chaufferie, relativement vaste et aérée, et utilisant des matériaux durables, accueillera les chaudières et dispositifs de répartition de l'eau au sein des classes.

Profitant de cet investissement, il est aussi suggéré au Conseil communal de reconditionner les sanitaires, d'un autre âge et qui amènent de nombreuses interventions des ouvriers pour faire face à l'usure du temps et à la pratique du dispositif dispersant l'eau de rinçage.

11. Fourniture de châssis et de portes pour les écoles du faubourg de Bruxelles et de Villers-Saint-Amand. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Il apparaît que des châssis et des portes doivent être remplacés aux écoles du Faubourg de Bruxelles et de Villers-Saint-Amand.

Le Collège communal propose donc d'approuver le projet de fournitures de châssis pour les écoles du Faubourg de Bruxelles et de Villers-Saint-Amand, estimé au montant total de 3.267,-€ TVA comprise.

BATIMENTS DU CULTE

12. Travaux de rénovation du parement Sud-Est du clocher de l'église d'Irchonwelz. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le 9 octobre prochain, Irchonwelz fêtera le 500^{ème} anniversaire de son église dédiée à St Denis.

A cette occasion, la Fabrique d'Eglise et le Conseil paroissial ont pris l'initiative de pourvoir la tour de l'édifice d'une horloge extérieure. Celle-ci sera posée sur le parement Sud-Est de l'église donnant sur la place du village.

Le dossier photographique de la tour de l'église et en particulier de la face S-E, montre à suffisance l'état généralement dégradé de la maçonnerie de parement. Si la stabilité générale des maçonneries n'est pas mise en cause, il ne serait pas heureux d'apposer un mécanisme aussi rutilant sur un support si dégradé.

Les contraintes budgétaires et de temps font qu'il est illusoire de faire subir à l'ensemble de la tour un traitement de rénovation de ses parements pour la date anniversaire de l'édifice. Aussi, il est proposé de se limiter au seul parement susceptible de recevoir le futur cadran.

Complémentairement à ce traitement du parement, les clefs d'ancrage seraient traitées contre la corrosion et les corbeaux du pied de la toiture du clocher seraient vérifiés, les éléments manquant (maximum 2 pièces) seraient, quant à eux, remplacés et traités contre la vermine.

VOIRIES

13. Travaux de rénovation extraordinaire de diverses rues de l'entité. Exercice 2011. Partie II. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre des entretiens extraordinaires aux voiries – exercice 2011, des travaux doivent encore être réalisés dans les villages de Meslin-L'Evêque, Isières, Rebaix, Mainvault, Houtaing, Bouvignies, Arbre, Ligne, Villers-Notre-Dame, Moulbaix ainsi que sur Ath. Il s'agit de la partie II.

Le projet comprend les travaux suivants :

- l'installation d'une signalétique et signalisation de chantier,
- l'installation d'un dispositif de sécurité rigoureux,
- les démontages et démolitions nécessaires aux différents types de travaux,
- l'entretien de portions de voirie suivant un relevé précis et les indications de l'agent technique communal.

Le Collège communal propose donc d'approuver le projet de travaux de rénovation extraordinaire de diverses rues de l'entité – Exercice 2011 – Partie II, estimé au montant total de 236.469,29 € hors TVA ou 286.127,84 €, 21% TVA comprise.

COURS D'EAU

14. Travaux d'entretien du cours d'eau Le Robier à Rebaix. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre des travaux d'entretien des cours d'eau sur l'entité, il est primordial d'intervenir au niveau du cours d'eau du Robier situé à Rebaix.

Le Robier comporte un tronçon non classé et un second classé en 3^{ème} catégorie. Il prend sa source à proximité du carrefour chemin Raspierre – route

de Flobecq pour se jeter ensuite dans la Dendre canalisée à la limite des villages de Rebaix et d'Isières.

Lors des dernières fortes pluies (novembre 2010 et janvier 2011), plusieurs habitations ont été victimes de la crue du cours d'eau en question, amenant des eaux et boues à l'intérieur des maisons et principalement les logements du chemin du Trieu et Porte de Gand. Le rieu du Robier à cet endroit est sous tuyaux et pertuis, il est donc prévu un curage préventif d'une partie de ses voûtements.

Un entretien général des parties non voûtées est également nécessaire afin de garantir un bon écoulement jusqu'à l'embouchure du cours d'eau.

Vu la végétation luxuriante, il est difficile de se rendre réellement compte de l'état général des berges, un poste de renforcement a donc été ouvert, en pensant principalement au méandre que fait le cours d'eau avant de passer sous le chemin de fer.

Le Collège communal propose donc d'approuver le projet de travaux d'entretien des cours d'eau, berges et ponceaux – Le Robier à Rebaix, estimé au montant total de 37.727,80-€ TVA comprise.

15. Travaux d'entretien des cours d'eau classés en vertu de la loi du 28 décembre 1967 et non classés dans la circonscription de la Wateringue de la Sille. Quote-part communale. Approbation.

Il convient d'entretenir régulièrement les cours d'eau classés et non classés, situés sur le territoire de l'entité, en ce compris ceux repris dans les domaines gérés par les différentes wateringues.

Un dossier a été transmis par les autorités de la Wateringue de la Sille concernant les travaux d'entretien de l'exercice 2011.

Ce marché est estimé au montant de 31.374,33€ TVAC dont 3.388,00€ TVAC à charge de la Ville d'Ath.

Le Service Etudes et Constructions remarque toutefois que certains travaux n'ont pas été repris dans le dossier. Il s'agit de :

1. Contre-fossé de la Dendre (Lanquesaint) : reprofilage complet depuis le chemin de Tenre jusqu'à son rejet après l'écluse en aval. Ainsi qu'un entretien des différents cours d'eau NC se jetant dans ce fossé.
2. Cours d'eau NC s'écoulant parallèlement au chemin du Petit Bois et traversant la rue de la Sille à Meslin-L'Evêque : curage.
3. La Fontinière à Isières NC : curage en amont du chemin de la Fontinière à Isières.
4. Le ruisseau du Manage et principalement son affluent non classé traversant la rue du Petit Marais (limite entre Isières et Meslin-L'Evêque).
5. Le cours d'eau de la Fostrée, non classé traversant le chemin du Souvenir à Isières et posant toujours des problèmes d'érosion des berges entre le n°19 et n°21.

6. *Le cours d'eau de la Sille classé en 1^{ère} catégorie le long du chemin de la Tourette à Isières : problème d'érosion derrière le clayonnage existant (tronçon de 150m, courbe derrière le n°44 chemin de la Tourette à Isières).*

7. *Le Rieu du Bois d'Hérimetz depuis sa source à Gibecq jusqu'à son embouchure dans la Sille à Meslin-l'Evêque : curages ponctuels nécessaires et principalement les parties sous tuyaux.*

Le Service Etudes et Constructions propose de transmettre ces remarques tout en approuvant déjà les travaux proposés dans le dossier présenté.

PISCINE COMMUNALE

16. Travaux de sécurisation et de chauffage de la piscine communale en urgence. Prise d'acte et approbation de la dépense.

Suite à la découverte, le mardi 17 mai 2011, de la présence de légionnelle dans les circuits de distribution d'eau chaude sanitaire des douches de la piscine et de la fermeture immédiate de cette dernière, des mesures ont du être prises en urgence afin de limiter les risques à l'avenir.

La remise en état de l'adoucisseur actuellement hors service permettait de diminuer la progression de cette bactérie.

De plus, deux vannes trois voies permettant la régulation de la température de l'air de la piscine, mais également de l'échangeur d'eau chaude également hors service ont du être remplacées sans délai.

La régulation et les vannes existantes, étant de marque Siemens, seule cette firme était susceptible de remplacer les vannes défectueuses.

D'autre part, l'axe de la turbine de pulsion des vestiaires, complètement usé, s'est rompu et a dû être fabriqué de toute urgence. Cette pièce ayant été fabriquée, il y a deux ans, par la firme Léal à Isières, le Service Technique a proposé de confier ce travail à l'entreprise qui l'a initialement fabriquée.

Enfin, la coque de plus en plus vétuste a nécessité, comme annuellement, une remise en état et une consolidation des joints défectueux ; ceci afin d'éviter la multiplication de petites fuites pouvant mener à sa rupture. Le coût de ces travaux de peinture de sécurisation de la coque a été estimé à 5.000,00 € TVA comprise.

En séance du 23 mai 2011, le Collège communal a décidé :

- *d'approuver le projet de travaux de sécurisation et de chauffage de la piscine communale en urgence ;*
- *d'approuver l'estimation s'élevant à 11.000,00 € 21% TVA comprise et le cahier spécial des charges relatifs à ce marché établi par le Département des Services Techniques ;*

En séance du 20 juin 2011, le Collège communal a décidé :

- *d'approuver l'attribution du lot N°3 «Réparation de l'axe du groupe de pulsion des vestiaires » à la société Les Ateliers Léal S.P.R.L. – Route de Lessines, 171 – 7822 Isières pour un montant d'offre contrôlé de 544,50 € TVA comprise ;*

En séance du 24 juin 2011, le Collège a décidé :

- D'approuver l'attribution du lot 1 « Réparation et remise en service de l'adoucisseur d'eau » à la société PH-Aqua Systems, rue de la Troupette, 32 à 7170 Bois d'Haine pour un montant d'offre contrôlé de 3.607 € HTVA ou 4.364,47 TVA 21% comprise ;
- D'approuver l'attribution du lot 4 « Remplacement des vannes 3 voies des échangeurs du groupe de pulsion et de l'échangeur d'eau chaude » au montant d'offre contrôlé de 2.983,91 € HTVA ou 4.364,47 € TVA 21% comprise.

Le Collège communal propose donc de prendre acte des décisions des 23 mai, 20 et 24 juin 2011 concernant les travaux de sécurisation et de chauffage de la piscine et d'admettre les dépenses susdites.

CIRCULATION ROUTIERE

17. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière. Interdiction de stationnement au chemin Simon Bouteillier – Ghislenghien.

Suite à la demande du gérant de la société B.B.C., chemin Simon Bouteillier à Ghislenghien, la cellule mobilité et les services de police ont proposé au Collège communal en date du 27 juin 2011, la mise en place d'une interdiction de stationner de 6h00 à 20h00 et de la modification sur la règle générale du stationnement.

Le stationnement dans cette voirie est autorisé actuellement des deux côtés. Le stationnement des camions sur la chaussée ne permet plus le croisement des usagers. Il est souhaitable d'interdire de stationner sur cette voirie.

Le Collège communal demande au Conseil communal d'adopter les modifications au Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière, concernant le placement d'une signalisation adaptée.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

18. Présentation et approbation des comptes annuels 2010.

Il est proposé au Conseil communal d'arrêter le bilan final et le compte de résultat de la régie communale ordinaire « Agence de Développement local ».

* * * * *